

Le film "Ramdam", le nouveau mauvais coup d'Arte ...

écrit par Maxime | 27 avril 2018



« Arte » fait tout pour tenter de nous rendre l'islam sympathique, à une époque pourtant où beaucoup d'arguments militent pour durcir le régime juridique en la matière.

La juppéisation de l'audiovisuel sera bientôt au programme de la chaîne franco-allemande.

En effet, il est question de faire évoluer la série « Ramdam » vers un téléfilm sur Arte

<http://resistancerepublicaine.com/2017/09/13/vos-impots-financent-aussi-la-serie-ramdam-pagnol-a-la-mosquee/>

« Gironde et Landes : la comédie « Ramdam » sur la vie d'une mosquée vers une version téléfilm pour Arte

« Le pilote de la série écrite et réalisée par Zangro en Gironde et dans les Landes devrait être développé pour une version longue pour la chaîne franco-allemande.

<https://www.sudouest.fr/2018/04/24/gironde-et-landes-la-comedie-ramdam-sur-la-vie-d-une-mosquee-vers-une-version-telefilm-pour-arte-5003042-2780.php>

« Ramdam », comédie au sein d'une mosquée et autour d'un imam aux prises avec les crispations de toutes sortes, est un projet mené que le Bordelais Zangro mène depuis une dizaine d'années.

Et dix ans que ce traitement intelligent et rassembleur se heurte aux frilosités des grandes chaînes de télévision ». Pourquoi des chaînes de télévision ont-elles été frileuses ? Peut-être parce que aussi « rassembleur » ce programme se veuille-t-il être, il y en aura toujours pour considérer qu'il donne une trop mauvaise image de l'islam ; ou bien au contraire parce que ce programme est par trop dithyrambique et frise le prosélytisme ?

Un précédent article de Sud Ouest nous apprenait que

« Zangro présentait le soutien de l'imam de Bordeaux, Tareq Oubrou. Il avait également l'appui de Fouad Saanadi, gardien de la mosquée de Cenon. L'imam Fouad Saanadi a veillé à l'authenticité des questions religieuses et de la vie quotidienne de la mosquée. Il s'est aussi inspiré d'anecdotes personnelles, pour offrir un côté cocasse à cet imam très humain.

« L'objectif, c'est de changer les représentations, avec des musulmans sans grosses barbes et un imam qui sera rigolo. Le but, c'est de déconstruire les préjugés pour reconstruire l'imaginaire de manière positive », pousse le réalisateur militant ».

<https://www.sudouest.fr/2017/01/23/qu-imams-me-suivent-3130176-3452.php>

Militant de quoi ? De l'islamisation de la France ?

Et tout ça avec le soutien de France télévision et bientôt Arte ?

« Zangro s'impatientait. « Depuis des années on me répond que ce n'est pas le moment.

Et moi, je leur dis, mais c'est quand le moment ? Ce ne sera jamais le moment ! », s'agace-t-il encore.

« Au Canada, il y a eu ''La Petite Mosquée dans la prairie''. Les droits avaient même été rachetés par plusieurs chaînes françaises, dont France 0 ou Canal+.

Au final, ils ont toujours refusé de s'inscrire sur cette thématique », prolonge-t-il en remerciant pour sa confiance le directeur des programmes de France Télévisions, Christophe Taraudière ».

Pressé le Zangro, pressé... le Canada effectivement est plus

islamisé que la France.

Notamment parce qu'il n'y a pas la laïcité, ni la loi de 1905.

<http://resistancerepublicaine.com/search/canada>

Alors, verra-t-on dans ce programme un imam tripoter un petit garçon ?

Assistera-t-on à une levée de fonds pour financer le djihad, à des prêches justifiant le terrorisme ?

Sans doute que non.

Et pourtant, c'est de mon point de vue ce qui est le plus préoccupant actuellement. Alors à quoi bon une fiction visant à détourner l'attention des téléspectateurs ?

Ce programme ne mérite-t-il pas finalement d'être qualifié d'oeuvre de propagande ?

Selon le dictionnaire Larousse, la propagande, du « latin congregatio de propaganda fide, congrégation pour propager la foi, de propagare, propager » est « une action systématique exercée sur l'opinion pour lui faire accepter certaines idées ou doctrines, notamment dans le domaine politique ou social ».

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/propagande/64344>

J'ignore si cette comédie fera rire des gens en France ; en ce qui me concerne, dans le contexte actuel, vu la réalité, je n'aurais pas le cœur à en rire d'une telle fiction.

Je ne pense pas qu'elle participe d'une culture française méritant une promotion publique.

Selon le même dictionnaire, la culture est l'« ensemble des phénomènes matériels et idéologiques qui caractérisent un groupe ethnique ou une nation, une civilisation, par opposition à un autre groupe ou à une autre nation » et il donne comme exemple « la culture occidentale ».

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/culture/21072>

L'islam ne fait pas partie de la culture française car il ne caractérise pas l'ethnie majoritaire ni la nation française.

La culture française s'est nourrie de ce qui a rassemblé le peuple français au cours de son histoire, caractérisée par la rupture importante de 1789. Le catholicisme a longtemps été ce point de rassemblement ; depuis les valeurs républicaines

dominant.

Il y aura toujours des minorités culturelles, des gens qui ne se retrouvent pas dans la culture commune ; néanmoins, dans ce domaine, selon les principes démocratiques, la loi de la majorité exprime la culture d'un pays, la culture officielle qui est notamment exprimée dans les règles constitutionnelles que le souveraineté nationale consacre.

C'est cette culture qui doit être financée par des fonds publics. On peut sérieusement s'interroger quant à la légalité de la décision prise par des chaînes publiques de diffuser ce programme et de participer à son financement.

Il est plus qu'étonnant, pour ne pas dire scandaleux que des chaînes privées ayant refusé le programme, ce soit l'audiovisuel public qui prenne le relais !

Alors, que fait le CSA, chargé de défendre la culture française sur les antennes ?

Il lui incombe, à ce titre, de censurer les atteintes à la laïcité et à la loi de 1905 sur les chaînes financées par la redevance audiovisuelle public.

A mon avis, un contribuable de la redevance audiovisuelle pourrait mettre en demeure le président du CSA d'interdire ce programme sur les chaînes publiques et en cas de refus, attaquer ce refus devant les juridictions administratives.

Si j'étais contribuable de ladite redevance – je me fais une fierté de ne pas l'être – et assez fortuné pour avoir le loisir d'entreprendre une telle aventure juridictionnelle, c'est ce que je ferais !

On peut espérer voir émerger un « Guy Hanon » de l'audiovisuel !

<https://ripostelaique.com/interview-contribuable-parisien-a-condamne-mairie-de-paris.html>